

Motion déposée à la sous-préfecture

Depuis la réforme Balladur de 1993 pour les retraités du privé et la réforme Fillon de 2003 pour les retraités du public et du privé, le montant des pensions est indexé chaque année sur l'indice des prix et non plus sur le salaire moyen. Cette disposition, dont on parle peu, prise en rupture avec la pratique en vigueur depuis la création de la Sécurité sociale en 1945, participe de **l'érosion des pensions qui selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) s'élève à une perte de pouvoir d'achat de 20% en 20 ans !**

Chacun a pu mesurer l'écart qu'il y a entre l'augmentation des prix selon l'INSEE et la réalité de l'augmentation des dépenses de chacun.

C'est pourquoi l'ensemble des syndicats de retraités demandent des mesures de rattrapage du pouvoir d'achat.

Depuis novembre 2012, ont débuté des négociations sur les régimes de retraites complémentaires ARCCO / AGIRC pour les salariés du secteur privé pour se conclure le 13 mars 2013 avec un protocole soumis à validation des organisations syndicales. CGT et CFE/CGC ne signeront pas ce texte. Ce protocole propose, entre autres, une revalorisation des pensions inférieure de près de 1% à l'indice INSEE à compter du 1er avril 2013 et ce pour une durée de 3 ans.

Cette disposition se cumule à compter du 1^{er} avril 2013, pour les retraités imposables, avec le prélèvement de 0,30%, pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Le 1^{er} avril, les retraites complémentaires auraient dû augmenter automatiquement de 1,74% selon l'indice INSEE

MAIS avec l'application du protocole ce ne sera que 0,98 %

MAIS avec la nouvelle taxe pour les retraités imposables ce sera 0,98% moins 0,30 % soit 0,68 %

C'est une baisse programmée du pouvoir d'achat des pensions pour 11 millions de retraités!

Pour séduire les organisations signataires, le MEDEF a consenti, pour 2ans, une augmentation de 0,1 point du taux de cotisation contractuel, celui qui ouvre des droits à la retraite.

C'est un marché de dupes car cela est très insuffisant pour régler les besoins de financement !!

Pour le gouvernement, si ce dispositif était validé, sous couvert de la maîtrise des dépenses publiques, il pourrait l'étendre à l'ensemble des régimes de retraites. Ce pourrait être aussi un des enjeux de la réforme des retraites qui sera lancée d'ici l'été avec beaucoup d'autres mesures tout aussi néfastes.

Pour rappel quelques chiffres qui éclairent sur le niveau de vie des « nantis » :

- la pension mensuelle moyenne, tous régimes confondus, est de 1260 euros par mois.

- La retraite médiane se situe autour de 1100 euros ce qui veut dire que 50% des retraités, soit plus de 7 millions de personnes, perçoivent moins.

- les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 38% à celles des hommes

Depuis le 1^{er} janvier 2013, c'est le plein effet de la mesure fiscale de 2009 qui supprime la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves et les veufs, entre autre.

Localement :

Nous suivons très attentivement l'évolution de la réflexion sur le devenir du **commissariat de police de Saint Gaudens** et nous demandons l'abandon de toute mesure de fermeture. La CGT est engagée aux cotés des policiers pour un service public citoyen.

Nous sommes inquiets sur le devenir de la **tuilerie de Blajan** et en particulier sur dernières propositions qui ne sont pas sans rappeler ce qui s'est passé à Péchiney à Marignac.

Sur L'**AGESEP31** l'argent public a « mal » été utilisé et à ce jour il est demandé aux salariés de contribuer au redressement de l'établissement l'ARS doit contribuer à la pérennité de l'établissement et demander le remboursement des charges indues.

Le jeudi 28 mars 2013